

Montreuil/Aubervilliers : Perquisitions et arrestations de 3 compagnons

« Paraît qu'ils sont oufs mais paraît qu'ils
s'en foutent
tant qu'y a l'palais qui s'enflamme
et les condés qui s'enfuient »

Le 06 juillet 2022 à 6h du matin deux perquisitions simultanées menées par la police judiciaire ont eu lieu dans deux collocations, à Montreuil et Aubervilliers. Le motif : dégradation de biens publics, apparemment une caméra de vidéo-surveillance, dans la nuit du 18 au 19 février 2022 à Montreuil, contre deux personnes, E. et G., une dans chaque appartement. Les objets saisis sont : 4 ordinateurs, 6 téléphones, une clef USB, diverses affiches, journaux et stickers (une lettre publique de Boris¹, un numéro de la revue *Des Ruines*, des exemplaires du journal *Mauvais Sang* et du bulletin *Lucioles*). Dans l'un des deux appartements, les flics ont aussi pris une parka beige et une paire de chaussures blanches. Ces perquisitions ont débouché sur deux gardes à vue, toujours pour ces mêmes faits, au commissariat de Bobigny.

Pendant l'une des deux perquisitions, une troisième personne, V., a été convoquée à la DRPJ de Bobigny à 12h. Considérant, sur les conseils des avocats, que s'ils avaient voulu le mettre en GAV ils l'auraient fait directement et qu'y aller et garder le silence éviterait une autre intrusion policière toujours désagréable, il s'y est rendu. Or mal lui en a pris, car cette convocation s'est transformée en GAV pour des faits de septembre 2021 de violences sur PDAP, d'outrage, de rébellion, de refus de se faire prendre en photo, de donner ses empreintes et son ADN. Ce jour-là, pendant un concert au squat Le Marbré à Montreuil, les flics avaient interpellé ces même 3 personnes lors d'une charge policière².

Cette affaire en suspend de septembre 2021 (qui peut difficilement justifier une perquisition 10 mois plus tard...), a donc été réactivée à l'occasion des perquisitions du 6 juillet, grâce à l'article 65 du code de procédure pénal, qui permet ce genre de saloperie.

Pour les dégradations, l'accusation semble (nous n'avons pas encore accès au dossier) simplement motivée par un précédent contrôle de G. et de E. début février pour collage d'une affiche contre la vidéosurveillance³. Le contrôle avait alors donné lieu à une vérification d'identité pour E.

A ce stade, cet espèce d'imbroglio judiciaire semble donc entièrement motivé par des objectifs de renseignements et d'intimidation. Garder sous le coude une procédure trop mal faite pour permettre un déferrement (l'accusation de violences devant Le Marbré), et la réutiliser à l'occasion d'une enquête en cours qui n'a rien à voir si ce n'est un certain ciblage policier (une personne à qui on veut mettre la pression a été contrôlée en train de coller des affiches contre la vidéo-surveillance, une attaque de caméra a eu lieu : bingo!) : voilà bien des sales pratiques policières. C'est clairement un prétexte pour perquisitionner, suivre, écouter, et tenter d'imposer une chape de peur sur tout ce qui s'agite ici ou là. Ne nous laissons pas faire par ces manœuvres minables.

D'ailleurs, lors des auditions à la PJ de Bobigny, qui ont été multiples puisqu'elles concernaient deux affaires, beaucoup de questions ont concerné ce collage d'affiches (!), quelques autres les dits « faits de violence sur PDAP », d'autres les divers



1 Incarcéré pour destruction d'antennes relais, aujourd'hui hospitalisé suite à l'incendie de sa cellule à lire ici : <https://dijoncter.info/pourquoi-j-ai-crame-les-deux-antennes-du-mont-poupet-2900>

2 Un texte résumant cette histoire est déjà sorti : <https://paris-luttes.info/arrestations-pendant-le-concert-du-15359>

3 <https://www.infolibertaire.net/affiche-detruisons-les-cameras/>



éléments saisis, quelques-unes, peu nombreuses et plutôt vagues, ont concerné la nuit du 18 au 19 février qui était pourtant le motif justifiant les perquisitions. Rien n'a, à aucun moment, été déclaré, malgré des tentatives pour initier des discussions d'ordre philosophique « en off » sur le thème : mais c'est quoi l'anarchie... Les flics en ont profité pour organiser une confrontation entre les trois gardés à vues et les deux keufs de la BAC de Montreuil concernés par les violences de septembre 2021 où on a pu les entendre se plaindre de la violence inouïe que peut déployer quelqu'un qui est menotté dans une voiture entre 4 baqueux qui se déchaînent sur lui...

Les empreintes et l'ADN ont été refusés. Les keufs ont commencé à menacer de les prendre de force, ce qui s'est révélé être un bluff. D'abord des clefs de bras, puis un des inculpés a été écrasé et, porté sur tout un couloir, pour finalement lâcher l'affaire à mi-chemin, prétextant un « ordre du boss ». Personne n'avait alors vu, signé, ou refusé de signer une demande du magistrat à ce sujet, ce qui laisse penser que les flics ont poussé la menace un peu plus loin que verbalement en espérant obtenir les empreintes finalement sans avoir l'autorisation d'utiliser la contrainte (au niveau juridique). L'un a demandé à voir le fameux papier du magistrat autorisant la procédure, l'autre s'est débattu, et le troisième a dit qu'il allait faire comme les deux autres. Face à la menace de la contrainte, profitons des possibilités pour développer un refus collectif afin de ne pas se laisser faire. Un OPJ a dit « fait comme tout le monde, dis non, après dit oui, et puis on passe à autre chose », comme s'ils s'habituait à ce que la menace de la contrainte suffise. Eh bien, déshabituons-les⁴.

Tous les trois sont sortis de GAV le lendemain avec une convocation au tribunal le 09 février prochain pour violence sur personne dépositaire de l'autorité publique n'ayant pas entraîné d'ITT et refus de signalétique, procès qui concerne uniquement le soir du concert, et n'a donc rien à voir avec le motif de la perquisition.

V., qui a le privilège d'avoir vécu une balade en voiture de baqueux de Montreuil jusqu'à Gagny ce soir-là juste pour le tabasser sur l'aller et le retour, écope en plus de ces deux chefs d'inculpations, d'une gracieuse « violence sur personne dépositaire de l'autorité publique ayant entraîné une ITT d'une durée supérieure à 8 jours, outrage et refus d'ADN ».

Pour l'affaire de destruction de biens publics, l'enquête est certainement encore ouverte, et eux ou d'autres pourront être convoqués pour la poursuivre, peut-être à l'occasion de nouvelles perquisitions si les renseignements en éprouvent le besoin ? Qui sait.

Avec ce coup de filet qui ressemble à la partie émergée d'un dossier déjà bancal, l'État, sa police et sa justice cherchent à dissuader les uns et les autres de se mettre en jeu dans la lutte contre ce monde. Nous n'avons pas peur, au contraire, nous sommes encore plus déterminés à ne pas laisser la justice et la police faire leur sale travail dans le silence des perquisitions et des cellules. Nous continuerons à crier : Ni innocents ni coupables ! Solidarité avec les camarades et compagnons interpellés ! Liberté pour tous et toutes !

Nous tiendrons au courant des évolutions de la situation, parce que la répression des uns concerne tous les autres. En attendant : une date de procès, une affaire en suspens, et toujours ce même monde de merde à détruire.

4 Plusieurs textes existent déjà à ce sujet, et nous en conseillons aussi la lecture pour mieux comprendre la perversité de cette évolution du délit de refus de signalétique. À notre connaissance :

<https://paris-luttes.info/quand-les-flics-prennent-tes-15982>. Prises d'empreintes sous la contrainte, refus collectif et vengeance, <https://mauvais-sang.noblogs.org/files/2022/06/Mauvais-Sang-N3.pdf>, <https://paris-luttes.info/a-propos-des-identites-imaginaires-16052>